



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pâtisserie

Question écrite n° 8380

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le marché du beurre destiné à la pâtisserie. Depuis le début de cette année, le prix du beurre a progressé de 15 %. Cette hausse est due à un manque d'anticipation de la part de la commission européenne dans la gestion du marché du beurre. Or ce produit représente la moitié du coût des matières premières utilisées pour la fabrication de nombreuses spécialités pâtisseries, comme les galettes et les gâteaux charentais. Cette brusque et forte augmentation met en péril l'équilibre financier de nombreuses petites et moyennes entreprises dont les marges sont souvent inférieures au surcoût des matières premières. En outre, les variations de prix détériorent la confiance des opérateurs et des consommateurs. Il convient donc de modifier la politique communautaire, en favorisant une gestion par anticipation associant, dans la transparence, l'ensemble des acteurs. Aussi, il lui demande s'il entend obtenir de l'Union européenne des mesures de régulation du marché du beurre, et s'il souhaite mettre en place une réelle concertation avec les représentants des filières concernées, notamment les fabricants de biscuits et gâteaux.

Texte de la réponse

Après une année 1996 caractérisée par une baisse régulière des cours, le marché français du beurre, à la différence des marchés de matières protéiques, restés fragiles, a été marqué en 1997 par une orientation régulière à la hausse, pour atteindre 24,25 F/kg fin novembre. Cette orientation caractérise l'ensemble du marché communautaire puisque, de août à novembre 1997, le prix moyen est passé de 102 à 108,5 % du prix d'orientation. Les raisons principales de cette situation sont connues : une faiblesse dans les fabrications (- 1,3 % en France ; - 3 % dans l'UE sur les 8 premiers mois de 1997-1996) ; une demande soutenue en vue des utilisations industrielles ou fromagères : un flux à l'exportation vers les pays tiers bien orienté. Compte tenu du rôle important de ce produit dans l'équilibre général des marchés des produits laitiers, les pouvoirs publics français suivent de près l'évolution de ce marché. Les mesures de remise sur le marché, d'une part, de plus de 20 000 tonnes à partir des stocks publics, prises par la Commission européenne, d'autre part, de quantités provenant du stockage privé ont ainsi contribué à réguler le marché. Ainsi le stock privé résiduel au 15 décembre n'est plus que d'environ 60 000 tonnes, au lieu de 90 000 en 1996. De plus, l'évolution des exportations vers les pays tiers fait l'objet d'un suivi attentif. Enfin, un plan de nouvelles mesures a été mis en oeuvre par la Commission européenne en novembre dernier, ajustant à la baisse en particulier le montant des restitutions de ces produits et dans le même temps a été diminuée l'aide à l'utilisation sur le marché communautaire du beurre dans la pâtisserie ou les glaces. Toutefois, à la demande de la France, cette décision a été assortie des précautions nécessaires pour assurer une bonne gestion de cette mesure début 1998.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8380

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4846

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 824